

SYNTHÈSE DU RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et de l'aide sociale. Il répond aussi aux normes d'attribution de l'allocation logement.

VOS DROITS ET VOS DEVOIRS

DROITS	DEVOIRS
<ul style="list-style-type: none">✓ Droit à la protection✓ Droit à la sécurité (permanence 24H/24H, appel malade, veille de nuit)✓ Droit à la santé✓ Droit aux soins✓ Droit à un suivi médical adapté✓ Respect de la dignité✓ Respect de la vie privée✓ Liberté d'opinion✓ Liberté de culte✓ Droit à l'information✓ Liberté de circulation✓ Droit aux visites✓ Droit de personnaliser sa chambre✓ Libre choix du médecin, du kinésithérapeute, du pharmacien, de l'ambulancier	<ul style="list-style-type: none">✓ Respect des locaux✓ Respect d'autrui✓ Respect de la tranquillité de tous

La confidentialité des données relatives au résident est garantie dans le respect de la réglementation en vigueur.

INTERDICTIONS :

- L'abus de boissons alcoolisées,
- Le tabac dans les lieux collectifs.

AFFAIRES PERSONNELLES

La chambre est meublée par l'établissement néanmoins vous avez la possibilité de la personnaliser avec du petit mobilier et des bibelots.

Les biens de valeurs peuvent être déposés au secrétariat qui les remettra à la trésorerie.

Téléviseur : vous avez la possibilité d'apporter votre poste de télévision.

Linge : votre linge est lavé et repassé, seul le linge fragile et délicat devra être entretenu par les familles. **Il est très important de marquer les vêtements afin que ceux-ci ne soient pas égarés.**

Produits de toilette : à la charge du résident.

LES HORAIRES

REPAS	VISITES
<ul style="list-style-type: none">✓ Petit déjeuner : entre 7h et 10h✓ Déjeuner : 12h30✓ Goûter: 15h45✓ Dîner: 18h15 <p>Les repas sont servis en salle de restaurant</p>	<ul style="list-style-type: none">✓ Les visites sont possibles à tout moment. La porte est ouverte de 9h à 19h, en dehors de ces horaires une sonnette vous permet de prévenir de votre venue.
<p>Absences : toute absence doit être signalée la veille à un agent.</p>	
<p>Invitation : il est possible d'inviter des personnes pour le déjeuner. Dans ce cas, la salle à manger des familles ou un salon sont mis à votre disposition. Merci de prévenir le secrétariat la veille avant midi.</p>	

Chaque résident est libre d'organiser sa journée comme bon lui semble

LES PRESTATIONS

L'animation : différentes animations sont proposées tous les jours, tout au long de l'année et ne donnent pas lieu à une facturation. Un accompagnement individuel est également possible pour le courrier, les courses, les promenades, la lecture, l'aide à la marche.

Le coiffeur : chaque résident a le libre choix de son coiffeur et celui-ci peut intervenir au sein de l'établissement. La facturation est établie par le professionnel intervenant. Pour prendre rendez-vous, s'adresser à l'animation.

Le kiosque : pour acheter des produits de première nécessité (shampoing, savon...) ainsi que des friandises, un kiosque est à votre disposition. Pour toutes demandes, se renseigner auprès des animateurs.